

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 8 août 2019 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume, Michel Mendes
Micheline Groulx Stabile et Erik Johnson

Absence : Manon Robitaille

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h30.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2019-08-08.158

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2019 et de la séance extraordinaire du 25 juillet 2019

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2019 et de la séance extraordinaire du 25 juillet 2019, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2019-08-08.159

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2019 et de la séance extraordinaire du 25 juillet 2019, tels que déposés.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Versements d'aide financière – Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, adjointe à la direction générale, datée du 23 juillet 2019 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2019-08-08.160

D'OCTROYER une contribution financière à l'organisme suivant :

Concours fleurir Deux-Montagnes / remise de prix 600,00 \$

DE DÉCRÉTER que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.2 Agrandissement et mise aux normes de la caserne d'incendie – Protocole d'entente établissant les travaux admissibles à une aide financière

CONSIDÉRANT la confirmation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du versement d'une aide financière de 2 245 490 \$ pour l'agrandissement et la mise aux normes de la caserne d'incendie ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer un protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2019-08-08.161

DE SIGNER avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le protocole d'entente établissant les travaux admissibles à une aide financière de 2 245 490 \$ pour l'agrandissement et la mise aux normes de la caserne d'incendie : le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente.

La présente résolution remplace la résolution 2019-07-11.138.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

- Comité consultatif d'urbanisme du 31 juillet 2019

4. Règlements municipaux

4.1 Adoption – Second projet de Règlement n° 1645 – Règlement modifiant le Règlement de zonage (n°1369) aux fins de diviser les zones R1-10 et R2-11 en secteurs de zone et de prévoir des normes d'implantation spécifique pour chaque secteur de zone

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance tenue le 11 juillet 2019 et qu'un projet de règlement a été déposé ;

CONSIDÉRANT la tenue, le 8 août 2019, d'une assemblée publique de consultation ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de diviser les zones R1-10 et R2-11 en secteurs de zone et de prévoir des normes d'implantation spécifique pour chaque secteur de zone.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier légèrement l'article 5 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2019-08-08.162

D'ADOPTER, avec changement, le Second projet de Règlement n° 1645 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) aux fins de diviser les zones R1-10 et R2-11 en secteurs de zone et de prévoir des normes d'implantation spécifique pour chaque secteur de zone* », tel que déposé.

ADOPTÉE

4.2 Adoption – Règlement n° 1647 – Règlement modifiant le Règlement concernant la circulation, la signalisation, et le stationnement (Règl. n° 1125.01)

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance tenue le 11 juillet 2019 et qu'un projet de règlement a été déposé ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de d'interdire en tout le stationnement des véhicules sur la rue Guy, entre la 19^e et la 20^e Avenue, du côté nord.

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la Loi sur les cités et villes pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2019-08-08.163

D'ADOPTER le Règlement n° 1647 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement* », tel que déposé.

ADOPTÉE

4.3 Adoption – Règlement n° 1648 – Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin de modifier certaines dispositions concernant les projets intégrés

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance tenue le 11 juillet 2019 et qu'un projet de règlement a été déposé ;

CONSIDÉRANT la tenue, le 8 août 2019, d'une assemblée publique de consultation

CONSIDÉRANT que ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire, de sorte que l'adoption d'un second projet de règlement n'est pas obligatoire ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la Loi sur les cités et villes pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2019-08-08.164

D'ADOPTER le Règlement n° 1648 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin de modifier les dispositions concernant les projets intégrés* », tel que déposé.

ADOPTÉE

4.4 Adoption – Second projet de Règlement n° 1649 – Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin de modifier certaines normes d'implantation dans la zone C1-09

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance tenue le 11 juillet 2019 et qu'un projet de règlement a été déposé ;

CONSIDÉRANT la tenue, le 8 août 2019, d'une assemblée publique de consultation ;

CONSIDÉRANT que ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2019-08-08.165

D'ADOPTER, sans changement, le Second projet de Règlement n° 1649 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin de modifier certaines normes d'implantations dans la zone C1-09* », tel que déposé.

ADOPTÉE

4.5 Adoption – Règlement n° 1650 – Règlement modifiant le Règlement établissant la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes (Règl. n° 1454)

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance tenue le 25 juillet 2019 et qu'un projet de règlement a été déposé ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de modifier les tarifs pour les mariages civils ou les unions civiles et de prévoir la possibilité pour le conseil d'accorder par résolution, la gratuité pour des cas prévus au chapitre III du règlement.

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la Loi sur les cités et villes pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stable
Et unanimement résolu

2019-08-08.166

D'ADOPTER le Règlement n° 1650 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement établissant la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes (Règl. n° 1454)* », tel que déposé.

ADOPTÉE

Administration

5. Finances

5.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Juillet 2019

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de juillet 2019 et montrant un total de :

➤ Fonds général :	1 601 270,74 \$
➤ Fonds de dépenses en immobilisations :	76 127,72 \$

6. Ressources humaines

6.1 Confirmation d'un employé col bleu – Salarié régulier

CONSIDÉRANT que Madame Isabelle Dumoulin, concierge, a complété sa période d'essai ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Louise Mailloux, directrice des ressources humaines et des communications, datée du 5 août 2019 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2019-08-08.167

D'ACCORDER le statut de salarié régulier à Madame Isabelle Dumoulin, au poste de concierge et ce, rétroactivement au 7 octobre 2018.

ADOPTÉE

Service aux citoyens

7. Urbanisme

7.1 Demande de dérogation mineure

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de la propriété mentionnée à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2019-08-08.168

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété suivante :

N°	Adresse de l'immeuble	Nature de la dérogation
A)	451 - 455, 26 ^e Avenue	Autoriser la construction d'une habitation multifamiliale d'envergure avec un coefficient d'emprise au sol (CES) de 41,5 % au lieu de 40 %.

ADOPTÉE

7.2 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2019-08-08.169

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	451 - 455, 26 ^e Avenue (lot 6 330 529)	D'approuver la demande de PIIA n° 2019-00544 pour la demande de permis la construction d'une nouvelle construction résidentielle multifamiliale d'envergure. Pour la façade principale et faces latérales, les matériaux de revêtement extérieur proposés sont en brique Meridian briques, série Architecturale, couleur Ironstone et un revêtement d'acier de couleur Bouleau fumé ainsi un revêtement d'acrylique couleur blanche.
B)	265, 19 ^e Avenue (lot 6 324 272)	D'approuver la demande de PIIA n° 2019-00575 pour le d'une nouvelle construction résidence unifamiliale isolée. Pour la façade principale les matériaux de revêtement extérieur proposés sont brique Cinco couleur gris Chambord ainsi que du bois de composite de type CanExel de couleur loup gris.
C)	269, 19 ^e Avenue (lot 6 324 271)	D'approuver la demande de PIIA n° 2019-00576 pour le d'une nouvelle construction résidence unifamiliale isolée. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement extérieur proposés sont en briques Permacon couleur Melville noir Rockland et en blocs architecturaux gris pâle ainsi que du bois de composite de type CanExel de couleur Barista.
D)	304, rue Gagnon (lot 1 605 196)	D'approuver la demande de PIIA n° 2019-00518 pour la demande de permis pour le remplacement du revêtement extérieur. Pour la façade principale face latérale droite, le matériau de revêtement extérieur proposé est un déclin de bois de type Maibec couleur Or des Prairies.
E)	31, chemin du Grand-Moulin (lot 1 605 258)	D'approuver la demande de PIIA n° 2019-00550 pour la demande de permis pour l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial de 2 étages. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés sont en pierre Ariscraft couleur Silverado et un revêtement d'acrylique couleur blanche.
F)	332, 17 ^e Avenue (lot 1 973 748)	D'approuver la demande de PIIA n° 2019-00197 pour la demande de permis pour l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial de 2 étages. Pour la façade principale, le matériau de revêtement proposé est en bois de couleur brun pâle.
G)	901, chemin d'Oka (lot 1 606 235 et lot 1 606 236)	D'approuver la demande de PIIA n° 2019-00590 pour la demande de permis pour l'agrandissement d'un bâtiment commercial sur un étage. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement extérieur proposés sont de briques couleur rouge et des blocs architecturaux couleur gris ainsi qu'un revêtement tel que démontré sur l'image couleur soumise.

H) 90, rue de Dieppe (lot 1 606 584)	D'approuver la demande de PIIA n° 2019-00058 pour une nouvelle construction résidentielle multifamiliale de 3 étages. Pour la façade principale et faces latérales, les matériaux de revêtement extérieur proposés en pierres Permacon, modèle Lafitt, couleur nuancée de gris et un revêtement d'acier de couleur expresso ainsi que du bois de composite de type CanExel de couleur gris brume.
---	---

ADOPTÉE

8. Loisirs et services communautaires

8.1 Demande de gratuité - Journée porte ouverte « Viens essayer la ringuette »

CONSIDÉRANT la demande de l'Association de ringuette de Deux-Montagnes pour une gratuité d'une heure de glace lors de la journée porte ouverte « *Viens essayer la ringuette* » ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur du Service des loisirs et développement communautaire, daté du 31 juillet 2019 ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2019-08-08.170

D'ACCORDER à l'Association de ringuette de Deux-Montagnes une gratuité d'une heure de glace, dans le cadre de la journée porte ouverte « *Viens essayer la ringuette* », qui se tiendra le 7 septembre 2019 de 11 h à 12 h à l'aréna Olympia.

ADOPTÉE

8.2 Contrat de location Salle des Vétérans - Élections Canada - Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la tenue des élections fédérales le 21 octobre 2019 ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur du Service des loisirs et développement communautaire, daté du 31 juillet 2019 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Micheline Groulx Stable
Et unanimement résolu

2019-08-08.171

DE SIGNER avec Élections Canada un contrat de location de la Salle des Vétérans : le directeur du Service des loisirs et développement communautaire, M. Mario Quesnel, est autorisé à signer le contrat, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

9. **Période de questions (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19h55.
Sept (7) citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h53.

10. **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h53 par le maire.

Denis Martin, maire

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des services juridiques